

Le nommé Tchomba, âgé de 28 ans, est accusé d'avoir volé en compagnie de ses complices en fuite, une chèvre au quartier Madanda, dans le 4^e arrondissement de la ville de Douala

Les faits remontent au 25 octobre dernier, selon nos confrères 237online, le prévenu et son gang se sont saisis de la chèvre de sieur Onana (nom d'emprunt) attachée non loin de son domicile.

C'est devant un public amusé que l'accusé a été jugé le 02 novembre dernier au Tribunal de première instance (Tpi) de Bonaberi. Il a plaidé coupable à voix basse.

Et pour davantage l'embarrasser et l'intriguer, le juge lui demande s'il est ressortissant de Bamena (village du département du Ndé, région de l'Ouest). Il n'aura pas de réponse. En effet, les ressortissants dudit village sont souvent taxés de « voleurs de chèvre ».